

DECRET N° 73-194 du 30 Mai 1973

Portant nomination de Mr. Symphorien  
MIKPONHOUE Administrateur Civil,  
Inspecteur des Douanes en qualité de  
Directeur Général de la Société  
Nationale de Transit et de Consigna-  
tion (SONATRAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU L'Ordonnance n° 73-35 du 17 Avril 1973 portant approbation des  
Statuts de la Société Nationale de Transit et de Consignation  
(SONATRAC).  
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du  
Gouvernement et le Décret n° 73-121 du 30 Mars 1973 qui l'a mo-  
difié ;  
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des membres du Gouvernement et le Décret n° 73-17 du  
19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
SUR proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommuni-  
cations ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Symphorien MIKPONHOUE Administrateur Civil,  
Inspecteur des Douanes est nommé Directeur Général de la Société  
Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC).

Article 2 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la  
date de prise de fonction de l'intéressé sera publié partout où be-  
soin sera.

Fait à COTONOU, le 30 Mai 1973

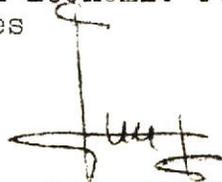
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernment,

Le Ministre des Transports,  
Postes et Télécommunications

~~Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU~~

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances

  
le Capitaine Nestor BEHETON

  
le Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MEF 6 - SONATRAC 2 - Ministères 9 -  
MTPT 6 - Intéressé 1 - SGG 4 - DB-CF-DC-3 - Solde-IAA-DCCT-IGF-Gde.  
Chanc. 5 - Trésor 4 - CNI 1 - DEP-DGAJL 4 - Dtion Stat. 2 DI 8 DP 2  
JORD 1.